

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 007-210701579-20240617-DB\_029\_CM170624-DE



Séance du Conseil Municipal du 17 juin 2024 - 18 h 00 - convocation du 11 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-029

TARIFS POUR L'ACCUEIL DU MERCREDI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la mise en place de l'Accueil du Mercredi, il y a lieu de fixer les tarifs d'inscription à ce nouveau service.

Il propose les tarifs suivants :

De 7h30 à 8h30	1.40 €
De 8h30 à 16h30	12,00 €
De 16h30 à 18h30	<u>1.40 €</u>
<b>Total à la journée</b>	<b>14.80 €</b>
Demi-journée	7.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus.

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....

**Présent(s)** : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - MÉNARD - MONTCHAUD - MORIZET - ROCHETTE - ~~ROUX~~  
REYMONDON

Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration** :

**Absent(s)** : M. ROUX

**Secrétaire de Séance** : M. F. MENARD

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : -
Abstentions : -

Le Maire,

Éric CUER.



Le secrétaire de séance,